

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-1734

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19

I. – À la cinquième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 1, substituer au montant :

« 385 013 »

le montant :

« 383 113 ».

II. – En conséquence, à la septième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 1, substituer au montant :

« 385 013 »

le montant :

« 383 113 ».

III. – En conséquence, à la onzième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 391 294 »

le nombre :

« 383 113 ».

IV. – En conséquence, à la onzième ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 1, substituer au montant :

« 329 094 »

le montant :

« 327 194 ».

V. – En conséquence, à la dernière ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 1, substituer au montant :

« - 143 379 »

le montant :

« -141 479 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec la crise du covid-19, la dette s'élevait « fin juin, à 2 762 milliards d'euros, soit 114,9 % du PIB ». Or, avant la crise, elle n'était qu'à « 97,6 % du PIB ».

L'explosion de la dette ne peut pas continuer ainsi et il faut penser dès maintenant à baisser le niveau total des dépenses du budget 2022 au profit d'un remboursement de la dette.